

Prévention des cambriolages

Adoptez les bons réflexes !

Quelques bons réflexes à adopter toute l'année pour éviter les cambriolages !



Prudence et vigilance

- **Renforcer la protection de votre domicile.** Faites-vous installer un système de fermeture fiable. Installez des équipements adaptés et agréés.
- **Fermer toutes les portes et les fenêtres,** même pour une absence de courte durée.
- **N'inscrire ni nom, ni adresse sur un trousseau de clés.** Ne pas laisser les clés sur (ou dans) un véhicule.
- **Changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de vos clés** surtout si cela s'est accompagné de la perte ou du vol de documents où figure votre adresse.
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres,** dans le pot de fleurs. Confiez-les à une personne de confiance.
- **Photographiez vos objets de grandes valeurs.** Notez ou conservez les numéros de série et la référence des matériels. Conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- **Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.** Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

- **De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- **Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils ...**
- **Lorsqu'on sonne à la porte, identifiez vos visiteurs.** Évitez de laisser des inconnus entrer dans votre maison. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile. Prenez garde aux personnes se présentant sous de fausses qualités professionnelles et demandez à voir leur carte professionnelle.
- **Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture** et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- **Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible** des personnes de passage chez vous.

Avant de partir en vacances

- **Informez votre entourage de votre départ.**
- **Faites suivre votre courrier** ou faites-le relever par une personne de confiance.
- **Votre domicile doit paraître habité.** Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la radio...
- **Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.** De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances.
- **Transférez vos appels** sur votre téléphone portable ou sur une autre ligne.

Si vous êtes victimes d'un cambriolage

- **Prévenez immédiatement la gendarmerie**, en composant le 17 ou le 112.
- **Si les cambrioleurs sont encore sur place**, ne prenez

aucun risque et privilégiez le recueil d'éléments utiles (véhicule, vêtements...).

- **Avant l'arrivée des gendarmes**, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur (ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre).
- **Déposez une plainte** (il est essentiel car il permet aux enquêteurs de recouper les faits afin de favoriser l'identification des auteurs de délits) à la gendarmerie et prévenez votre assurance.

Opération tranquillité vacances

Dans sa lutte contre les cambriolages et durant toute l'année, la ville invite les Saint-Marcellinois, qui prévoient de s'absenter plusieurs jours de leur domicile, à s'inscrire auprès de la police municipale en lien avec la gendarmerie nationale. Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile. Ce service est totalement gratuit, alors n'hésitez plus à vous inscrire !

Signalez à la gendarmerie et à la police municipale tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Contact

Police municipale



[avenue du Collège](#)



[04 76 38 69 26](tel:0476386926)



policemunicipale@saint-marcellin.fr

À télécharger



[Formulaire Tranquilité vacances](#)